



Numéro de l'acte	2019-127-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

### QUESTION N°2019-127

**FINANCES** : Taxes et Produits irrécouvrables - Admission en non valeur

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Monsieur le Trésorier Principal a informé qu'il n'a pu obtenir le recouvrement de la somme de 1 981.74 € (Mille neuf cent quatre-vingt-un euros et soixante-quatorze centimes) au titre des exercices 2009 à 2018, représentant le non-paiement de droits de repas de cantine, de livres non rendus à la médiathèque, d'inscription au CLSH, d'infraction aux règles concernant les dispositifs de publicité et de concession de terrain du cimetière communal. Les raisons suivantes : modicité des sommes à recouvrer, insolvabilité ou recherches infructueuses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) d'admettre en non valeur une créance totale de 1 981.74 €
- 2°) d'imputer les dépenses à provenir de cette décision sur les crédits inscrits à l'article 6541 du Budget 2019

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

**Affiché le 20 décembre 2019**

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

**Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.**